

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session spéciale du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 15 octobre 2007, à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
et messieurs les conseillers

Julie Dubois
Julien Dufour
Martial Hovington
Patrice Imbeault
Jacques Morris

Est présente: Madame Myriam Lessard,
la directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session et mot de bienvenue;
 2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée;
 3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;
 4. Dossier du chemin du Lac-à-Raymond et de la Bleuetière;
 5. Période de questions;
 6. Fermeture de la session.
-

OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à l'assemblée.

07-10-2054 Nomination d'une secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et secrétaire trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Julie Dubois agisse comme secrétaire d'assemblée en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

07-10-2055 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.

07-10-2056 Résolution Lac à Raymond et chemin de la Bleuetière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une subvention de l'ordre de 52 170,\$ de la MRC de la Haute Côte-Nord dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II-Année 2007-2008, volet 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas le personnel nécessaire à sa disposition pour superviser et réaliser les dits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager le personnel suivant pour la réalisation des travaux, soit deux (2) débroussailleurs et un journalier, maximum;

QUE les tâches des débroussailleurs seront d'élargir le chemin au coût de 450.00\$/ hectare;

QUE le journalier sera responsable de l'installation des ponceaux, de la pause de géotextile, de l'enrochement et que sa rémunération soit de 16,50\$/h;

QUE M. Martial Hovington soit et est responsable de ce personnel pour la durée des travaux;

QU'advenant la possibilité d'un dynamitage, de prendre entente avec M. Jacques Morris, préalablement, sur la façon de procéder afin de ne pas affecter les eaux servant à l'alimentation en eau potable pour les contribuables de ce secteur;

Période de questions

Aucune question

07-10-2057 Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 30

Francis Bouchard
Maire

Julie Dubois
Secrétaire d'assemblée